

# → BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR AGRICOLE

Code RNCP : 15613

## Durée :

- Formation alternée sur deux ans
- de septembre à juin
- 735 h de formation en centre en 1ère année puis 720 h en 2ème année
  - 20 ou 21 semaines en centre par an
  - 32 ou 31 semaines en entreprise par an (congrés payés compris)


## Lieu :

Mont Saint Aignan

## Modalités pédagogiques :

- Formation en présentiel
- Pratiques sur plateaux techniques
- Utilisation des ressources numériques

## Contact gestionnaire de contrat :

 Tél. 02 35 12 26 26

 [cfa.fauville@educagri.fr](mailto:cfa.fauville@educagri.fr)

 32 rue Alfred Kastler  
76130 Mont Saint Aignan

 [www.cfa.naturapole.fr](http://www.cfa.naturapole.fr)

## Production Horticole

Ce diplôme est également accessible  
en formation continue ou en VAE

### Objectifs de la formation

Le Brevet de Technicien Supérieur Agricole « Production horticole » est un diplôme de niveau 5 (nouvelle nomenclature Europe) qui permet à son-titulaire d'entrer dans la vie professionnelle en tant que chef-fe de cultures ou technicien-ne d'essai.

Pour la poursuite d'études et les débouchés professionnels se référer au site internet.

### Conditions d'admission

Pour être admis-e en formation, le-la candidat-e doit :

- Etre âgé-e de moins de 30 ans ;
- Etre titulaire soit : d'un BTA, d'un bac professionnel, d'un bac général ou technologique ;
- L'entrée en formation ne peut être effective qu'après signature d'un contrat d'apprentissage.

Le recrutement se fait par inscription sur le portail « **Parcoursup** » et par un entretien avec l'équipe des formateurs-trices en charge des enseignements, au cours d'une commission d'admission organisée au CFA. L'entretien a pour but d'évaluer les motivations et le projet professionnel des candidat-es.

Suite au positionnement, des aménagements de parcours peuvent être proposés.



## Contenu de la formation

Matières générales	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagnement au projet personnel et professionnel</li> <li>• Organisation économique, sociale et juridique</li> <li>• Technique d'expression et de communication</li> <li>• Langue vivante - Anglais</li> <li>• Education physique et sportive</li> <li>• Traitement de données</li> <li>• Technologies de l'information et du multimédia</li> </ul>
Matières professionnelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Marchés, filières et territoires</li> <li>• Pilotage de l'entreprise horticole</li> <li>• Fonctionnement des agrosystèmes horticoles</li> <li>• Conduite d'expérimentation et de processus de production horticole</li> <li>• Génie des équipements horticoles</li> <li>• Organisation du travail et gestion des ressources humaines</li> <li>• Formation en milieu professionnel</li> <li>• Module d'initiative locale : voyage d'étude</li> </ul>

## Evaluation - Validation

La formation fait l'objet :

- D'un contrôle continu en cours de formation (CCF)
- D'une évaluation finale

Le diplôme national du Brevet de Technicien Supérieur Agricole est délivré par un jury qui prend en compte les résultats obtenus par le-la candidat-e aux contrôles en cours de formation d'une part, et lors de l'examen terminal d'autre part.

## Chiffres clés

- Taux moyen de réussite à l'examen : 93 %
- Taux d'insertion professionnelle (à 12 mois, année N-2) : 88 %
- Taux moyen de satisfaction : 65 %

## Rémunération

Année / Classe \ Age	15 à 18 ans	18 à 21 ans	21 à 25 ans	26 ans et +
1 <sup>ère</sup> année	27 % du SMIC	43 % du SMIC	53 % du SMIC	100 % du SMIC
2 <sup>ème</sup> année	39 % du SMIC	51 % du SMIC	61 % du SMIC	100 % du SMIC

Le salaire peut être supérieur en vertu d'un accord conventionnel ou contractuel.

### Contact gestionnaire de contrat :

 Tél. 02 35 12 26 26  
 cfa.fauville@educagri.fr

 32 rue Alfred Kastler  
 76130 Mont Saint Aignan  
 www.cfa.naturapole.fr



cfa.naturapole.fr